

L'an deux mil dix-huit, le 12 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ

Etaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. AMBLARD Gabriel, M. AUDOIT Dominique, M. CARPENTIER Jean, M. CHEVALLIER Christophe, M. ESTRA Michel, Mme FLON Solange, Mme MEALLIER Nelly, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MONANGE Myriam, M. PACCARD Christian, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine,

Pouvoirs : Mme CARPENTIER Stéphanie à M. AMBLARD Gabriel

Absents : Mme CARPENTIER Stéphanie, M. LAPLANCHE Jean-Philippe, Mme LEGRAND Myriam, Mme MAHE Karine, Mme ROSSET Agnès, M. SIMAC-LEJEUNE Alain,

Secrétaires de séance : M. PACCARD Christian a été désigné secrétaire de séance

Convocation :

05 avril 2018

Affichage : 06 avril 2018

Présents :	13	Absents :	6	Pouvoirs :	1	Votants :	14
-------------------	-----------	------------------	----------	-------------------	----------	------------------	-----------

Approbation du Compte rendu du conseil municipal du Séance du 05 mars 2018 :

5 délibérations numérotées 2018_14 à 2018_18

Ordre du jour :

1. Budget communal 2017 / Affectation des résultats
2. Budget communal 2018 / Vote du budget primitif
3. Fiscalité / Vote des 3 taxes locales
Marchés publics / Avenant au marché de travaux de remplacement des menuiseries de l'école élémentaire et mise aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
4. Tarifs 2018 / Adhésion bibliothèque pour les jeunes possédant la carte atout jeunes
5. Changement temporaire du lieu de célébration des mariages

Questions diverses

1. Délibération 2018_19 - Budget communal 2017 / Affectation des résultats

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget communal de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2017	+ 147 957,36 €
Résultat antérieur reporté	193 534,98 €
Résultat à affecter	+ 341 492,34 €

A la section de fonctionnement :

Affectation de l'excédent d'exploitation au compte R 002: **0 €**

A la section d'investissement :

Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé au compte R1068 : **+ 341 492,34 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de l'affectation des résultats du budget communal :

En section de fonctionnement R002	- €
En section d'investissement R1068	+ 341 492,34 €

2. Délibération 2018_20 - Budget communal 2018 / Vote du budget primitif

M. Michel ESTRA, adjoint chargé des finances présente au conseil municipal le budget primitif 2018 des sections de fonctionnement et d'investissement, préparé par la commission des finances et envoyé à l'ensemble du conseil.

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont présentées avec une baisse de 215 862 € (-15%) rapporté à 86 152.44 soit -6,8 € % après neutralisation des dépenses exceptionnelles.

Chapitre 011 : - 29 180 € (-6%)

- **60613 : chauffage urbain suite à l'adhésion par la commune au contrat gaz mutualisé du SYANE pour le chauffage de l'école (- 4 000 €)**
- 60681 : fleurissement (- 2 400 €)
- 615211 entretien de bâtiment -2 700 €)
- 615231 : entretien de voirie (-2 600€)
- 6161 : Prime d'assurance (-2 425 €)
- **6188 : Autres frais divers (TAP : - 8 250 €)**
- **6283 : Frais de nettoyage des locaux (- 9 400 €)**

Chapitre 012 : - 24 600 € (-3%) – Nouveau contrat d'assurance statuaire mutualisé avec le Centre de Gestion de la Savoie

Chapitre 014 : - 12 099 € (-33%) - prélèvement pour le redressement des finances publiques

Chapitre 65 : - 3 850 € (-3%) - baisse du CCAS, suppression de la cotisation SISCA, mais qui est déduite des recettes versées par Grand Lac via l'attribution de compensation (AC), augmentation de la cotisation de fonctionnement à Planèt'Jeunes suite au départ de la commune de Mouxy et nouvelle participation à la construction du bâtiment de Planèt'Jeunes pour + 8 000 €.

Ainsi, si on considère le transfert de la charge SISCA en atténuation de recette, ce chapitre serait en hausse de + 7 150 €

Chapitre 66 – Charges financières : - 20 950 € : Réaménagement de l'emprunt – école maternelle (-37%)

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : - 129 709,56 € - Reversement de l'excédent d'exploitation de l'eau potable suite au transfert de la compétence à Grand Lac.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues : - 7 483 € (-10%)

023 – Virement à la section d'investissement : - 45 150,59 €

Les opérations d'ordre entre section pour 40 600 € sont la soule pour le refinancement de l'emprunt pour 37 867,17 € qui est intégré au nouveau capital et la dotation aux amortissements pour la subvention d'équipement amortissable sur 5 ans pour les travaux d'enfouissements de réseaux de la route de Drumettaz.

S'agissant des recettes de fonctionnement la baisse provient en partie du chapitre 70 produits de service (-16%) suite à la suppression des TAP à la rentrée 2018, des impôts et taxes (-0.4 %), de la baisse des dotations (-2%), des produits exceptionnels (-70%) – remboursement tempête Zeus, et de l'affectation des résultats antérieur qui ont été affectés en totalité à la section d'investissement.

Les dépenses et recettes d'investissement sont en faible baisse à – 48 145 €. Les principaux investissements de 2018 sont :

- la fin des travaux de mise en accessibilité de l'école élémentaire et de la mairie.
- l'acquisition de mobilier pour le réaménagement de la mairie, la cantine et l'école maternelle,
- l'achat de matériel pour la bibliothèque (vidéoprojecteur et oriflamme),
- la rénovation d'un vitrail à l'église,
- l'aménagement extérieur des services techniques avec la création de box de stockage,
- l'acquisition de différents matériels pour la salle Henri Blanc (une porte ascenseur, un extincteur, un défibrillateur et une table),
- l'aménagement du 1^{er} étage de la salle de la Roselière et la pose d'un éclairage du parking),
- la restructuration des contre-allées du cimetière ainsi que la création d'un nouveau columbarium,

- des réfections de voiries (Route des Essarts, chemin des moulins, chemin des Mollières, faubourg des cannes, chemin de la Maladière et chemin du Mont Hymette)
- la réfection du mur rue A Montagnole,
- la modification de la borne incendie du chemin des Rochettes,
- la fin des études pour la zone 30 et l'installation de 2 radars pédagogiques sur la RD991,
- la fin des travaux et les acquisitions de l'aménagement du carrefour Route Royale,
- la pose d'horloges sur l'éclairage public,
- l'aménagement de toilettes publiques et la pose de panneaux pour la participation citoyenne.

Les recettes proviennent essentiellement du Fonds de compensation de TVA (FCTVA), de la taxe d'aménagement et des excédents reportés, toutes les subventions demandées ne nous ayant pas été encore attribuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif 2018 en équilibre :

- section de fonctionnement : 1 193 140,00 €
- section d'investissement : 1 528 720,00 €

3. Délibération 2018_21 Marchés publics / Fiscalité / Vote des 3 taxes locales

M. Michel ESTRA, adjoint chargé des finances ouvre les débats sur l'augmentation des taux communaux et présente plusieurs scénarii. La proposition de la commission de finances s'est porté sur une augmentation de 1% tel que :

Taux 1% :

Taxe d'habitation :	8,51 %	322 607
Taxe foncière bâti :	15,38 %	443 779
Taxe foncière non bâti :	63,27 %	8 541

Total 774 927 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 11 voix pour, 02 voix contre, 01 abstention :

VOTE les taux d'impositions pour l'année 2018 : avec une augmentation de 1 %

4. Délibération 2018_22 – Marchés publics / Avenant au marché de travaux de remplacement des menuiseries de l'école élémentaire et mise aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

M. Alain ROBERT, rapporteur de la commission bâtiments rappelle au conseil que la première tranche des travaux pour le remplacement des menuiseries extérieures et la mise en accessibilité de l'école élémentaire s'est déroulée pendant les vacances de février 2018.

Suite à une modification demandée par la mairie pour le lot 4/plomberie, il est nécessaire de prendre un avenant n°1 d'un montant de 971,10 € HT. Le montant du marché initial étant de 8 852,00 € HT, le nouveau montant du marché serait porté à 9 823.10 € HT

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE M. le maire à signer l'avenant n°1 de 971,10 € HT avec l'entreprise MONNIER 73 titulaire du marché Lot 4 – Plomberie sanitaire pour la mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap de l'école élémentaire. Le montant du marché étant porté à 9 823.10 € HT

5. Délibération 2018_23 - Tarifs 2018 / Adhésion bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a la compétence pour fixer les tarifs communaux :

Bibliothèque municipale

Dans le cadre de la politique de développement des abonnés, et sur proposition de la commission communale bibliothèque, Mme Myriam MONANGE, Vice-Présidente de la commission propose la création d'un tarif en faveur des jeunes possédant la carte atout-jeunes et des assistantes maternelles qui fréquentent le relais et qui souhaitent emprunter des livres uniquement pour les enfants de 0 à 3 ans :

- Porteur de carte atout jeune ou assistante maternelle résidant de Viviers du Lac : 12 €
- Porteur de carte atout jeune ou assistante maternelle extérieur à la commune : 20 €

Tous les autres tarifs restent inchangés (délibération 2017_77 du 07/12/2017)

Adhésion annuelle :

Résidents de Viviers du lac :

- Famille (2 personnes ou plus vivant sous le même toit) : **20€**
- Personne seule, de plus de 18 ans : **15€**
- Bénévole : **gratuit**

Extérieurs :

- Famille ou une personne seule de plus de 18 ans : **25€**

Pénalités :

Perte de carte de lecteur : **1,50 €**

Perte / retard / détérioration : **Remboursement du livre au prix d'achat**

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte les tarifs 2018 pour la bibliothèque municipale
DIT que l'annexe des tarifs sera mise à jour

6. Délibération 2018_24 - Changement temporaire du lieu de célébration des mariages

Vu le code civil, et notamment les articles 74 et 75,

Vu les articles L 2121-30-1 et L 2122-11 du code général des collectivités locales (CGCT)

Vu l'instruction générale de l'état civil,

Vu le courrier adressé à M. le Procureur de la République,

Monsieur le maire expose que les travaux de mise en accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite (PMR) qui ont commencés le 19 mars rendra la salle des mariages indisponible pendant environ 3 mois. La demande de changement temporaire de lieu de célébration des mariages a été transmise à Monsieur le Procureur de la République pour la période du 19 mars jusqu'à la fin des travaux.

Les célébrations pourront se tenir dans la salle polyvalente Henri Blanc située 70, rue Antoine Montagnole – 73420 Viviers du Lac. Cette salle de 160 m² dispose d'un grand parking public et d'un accès aux personnes à mobilité réduite. Afin de respecter les conditions solennelles de célébration des mariages, publique et républicaine, les symboles de la république seront déplacés pour chaque célébration et l'officier d'état civil qui célébrera le mariage sera le garant de la bonne tenue des registres d'Etat civil.

Pendant cette salle n'étant pas dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de la salle Henri Blanc en salle des mariages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'affecter temporairement la salle Henri Blanc sis 70 rue Antoine Montagnole – 73420 Viviers du Lac en salle des mariages;
- Autorise Monsieur le maire à signer les documents relatifs à cette affectation.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par des habitants du quartier Mont Hymette relatif à différentes doléances. Un courrier de réponse leur sera individuellement adressé.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du conseil départemental relatif à l'attribution de différentes subventions attribuées à différentes collectivités du territoire.
- Monsieur Jean CARPENTIER, adjoint délégué aux voiries et réseaux, rappelle que les fréquences de la TNT vont être modifiées. Il sera nécessaire de faire une recherche automatique des nouvelles fréquences.
- Monsieur Gabriel AMBLARD, adjoint délégué à la gestion des bâtiments, rappelle au conseil que la profession de foi de l'équipe prévoyait l'étude de faisabilité d'un accueil petite enfance sur la commune. Actuellement, deux équipes différentes ont un projet professionnel d'installer une MAM sur la commune. Parallèlement, nous avons demandé à Mme DECOIFFIN, coordinatrice des micro-crèches de Voglans et de Mouxy de venir présenter le fonctionnement d'une micro-crèche. Les questions étant nombreuses, il propose de constituer une commission spéciale « accueil petite enfance » afin de préciser le projet communal qui sera mis en place.
☒ Le conseil approuve à l'unanimité
- Monsieur Dominique AUDOIT, conseiller municipal, informe le conseil que l'étude surveillée, organisée par la mairie, est un service public accessible aux enfants de CE1 au CM2. Il attire l'attention du conseil sur le fait que certains enseignants n'ont pas distribué la totalité des bulletins d'inscriptions aux enfants concernés. Monsieur AUDOIT demande que les enfants qui n'ont pas pu s'inscrire puissent le faire dans les meilleurs délais et sans restriction d'effectif s'agissant d'un service d'étude surveillée et non d'aide au devoir.
☒ Le conseil approuve à l'unanimité

Séance du 12 avril 2018 :**6 délibérations numérotées 2018_19 à 2018_24****La séance est levée à 22h15**

Suivent les signatures